

### DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE - PASSEPORT

# PERSONNE MINEURE GARDE ALTERNEE

DOCUMENT A JOINDRE AU DOSSIER
DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT
ET A DEPOSER EN MAIRIE

## EN PRESENCE DU MINEUR ET DU REPRESENTANT LEGAL

Un enfant ne peut bénéficier que **d'une seule carte d'identité et d'un seul passeport**. C'est pourquoi, <u>une seule demande</u> de carte nationale d'identité ou de passeport peut être effectuée, même pour un enfant bénéficiant d'une garde alternée et donc de deux domiciles.

Les parents doivent donc, **d'un commun accord**, établir le dossier dans la commune de domicile de l'un d'eux, et autoriser l'autre parent à effectuer ces démarches.

### Pièces à fournir :

Fait à:

Le:

- Jugement de Garde Alternée
- Justificatif de domicile des deux parents de moins de 3 mois
- Autorisation du 2ème parent (formulaire à remplir ci-dessous, ou attestation à établir sur papier libre)

**ATTESTATION** 

de l'enfant mineur mentionné ci-dessus.

Signature:

- Copie Recto/Verso de la Carte Nationale d'Identité du 2ème parent

# Je soussigné(e) Nom: Prénom: Demeurant: En qualité de PERE/MERE (rayez la mention inutile) de: Nom de l'enfant: Prénoms de l'enfant: Date de naissance de l'enfant: Lieu de naissance de l'enfant: AUTORISE Nom de l'autre parent: Prénom de l'autre parent: A établir la carte d'identité/ le passeport (rayez la mention inutile)